

Les deux dernières années ont été riches en rebondissements politiques : la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République après une élection européenne ; le dégagement d'une majorité sénatoriale face à une Assemblée nationale fragmentée ; un Président de la République triplement isolé (Gouvernement, Assemblée nationale et Sénat) et, par-dessus tout, trois réceptions « forcées » de démissions gouvernementales par le Président de la République à seulement quelques mois d'intervalle : la première, politiquement obligatoire, à la suite de la reconstitution des membres de l'Assemblée nationale en juin et juillet 2024, les deux autres, juridiquement imposées, après le vote d'une motion de censure provoquée par l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, le 4 décembre 2024, et le refus du vote de confiance, aux termes de l'article 49 alinéa 1 de la Constitution, le 8 septembre 2025.

Ces trois démissions gouvernementales entraînent une situation institutionnelle particulière : celle des *gouvernements démissionnaires*. Ce contexte inédit explique donc que la Commission de la Jeune Recherche constitutionnelle veuille y consacrer sa prochaine journée décentralisée.

Deux axes structurent les interrogations et réflexions autour des gouvernements démissionnaires.

Un axe, d'abord, centralisé autour de leur *dimension organique*. Outre les aspects terminologiques et historiques, cet axe vise à déterminer si des ministres démissionnaires peuvent être, dans le même temps, élus de la Nation en exercice. Durant l'été 2024, certains ministres démissionnaires ont en effet participé à des votes importants, comme l'élection de la présidente de l'Assemblée nationale et ont obtenu d'éminentes fonctions, comme la présidence d'un groupe politique. A bien des égards, cette double identité interroge leur compatibilité, si ce n'est même leur légitimité, au regard du principe de séparation des pouvoirs.

Un axe, ensuite, dédié à la *dimension matérielle* des gouvernements démissionnaires. Puisque le Président de la République n'est pas contraint par des délais pour nommer un successeur à Matignon, le gouvernement juridiquement démissionnaire a la charge de l'expédition des affaires courantes. Cette notion, source de nombreux débats, fait l'objet de riches discussions et oppositions, auxquelles cette journée propose d'apporter des éléments de compréhension.

# LE GOUVERNEMENT DÉMISSIONNAIRE

## Identité(s) et pratiques constitutionnelles

## AMIENS

### 13 NOVEMBRE 2025

Journée de la Commission de la Jeune Recherche Constitutionnelle,  
organisée par Léa Pougnet, ATER en Droit public, UPEC/MIL et  
Adrièle Jestin, ATER en Droit public, UPJV/CURAPP-ESS

Contact : [adriele.jestin@u-picardie.fr](mailto:adriele.jestin@u-picardie.fr)

Entrée libre

**Logis du Roy**  
Square Jules Bocquet  
Amiens

## PROGRAMME

### LE GOUVERNEMENT DÉMISSIONNAIRE

#### Identité(s) et pratiques constitutionnelles

- 8h30** Accueil des intervenant(e)s et du public
- 9h00** Mots d'accueil
- 9h15** **Propos introductifs**  
**Julien Bonnet**, Président de l'AFDC, Professeur à l'Université de Montpellier, **Kassandra Goni**, Présidente de la CJRC, Docteure en Droit public, **Elysée Hator**, ATER à l'Université Paris-Saclay
- 9h30-12h30** **Première partie - Le Gouvernement démissionnaire, questions organiques**
- 9h30-10h45** **Les gouvernements démissionnaires en France : approches terminologiques et historiques**  
Présidence : **Benjamin Lecoq-Pujade**, Professeur à l'Université de Strasbourg  
**Sacha Sydoryk**, Maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne  
**Marie Cretin Sombardier**, Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil
- 10h45-11h00** *Pause-café*
- 11h00-12h30** **Table-ronde - (In)compatibilité des fonctions de parlementaire et de ministre démissionnaire**  
Présidence : **Jean-Pierre Camby**, Professeur associé à l'Université Versailles Saint Quentin  
**Dominique Rousseau**, Professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
**Jean-Philippe Derosier**, Professeur à l'Université de Lille

**12h30-14h00** *Déjeuner*

**13 NOVEMBRE 2025**

**LOGIS DU ROY**

**Square Jules Boquet - AMIENS**

- 14h00-17h00** **Seconde partie - Le Gouvernement démissionnaire, dimensions matérielles**
- 14h00-15h15** **L'(in)saisissabilité des affaires «courantes» en France ?**  
Présidence : **Philippe Blachère**, Professeur à l'Université Lyon III  
**Priscilla Jensei-Monge**, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille  
**Audrey de Montis**, Maître de conférences à l'Université de Rennes  
**Gauthier Mellot**, ATER à l'Université Paris-Nanterre
- 15h15-15h30** *Pause-café*
- 15h30-16h45** **L'expédition des affaires « courantes » : approches comparatives**  
Présidence : **Jean de Saint-Sernin**, Maître de conférences à l'Université Paris-Nanterre  
**Francis Delpérée**, Professeur à l'Université UCLouvain, Belgique  
**Thierry Di Manno**, Professeur à l'Université de Toulon  
**Xavier Philippe**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 16h45-17h00** **Propos conclusifs présentés par Georges Bergougnous**, Professeur associé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.